Cours n°8

Chapitre de la description de l'appel à la prière
Le « tathwib » pendant l'appel du fajr

Les caractéristiques de l'adhan :

'Abdoullah ibnou Zayd ibnou 'Abdirabbih a dit : *"Alors que le Prophète (صلى الله عليه وسلم) s'était résolu à faire sonner la cloche, alors qu'il détestait cela par sa ressemblance aux chrétiens, un homme est venu vers moi alors que je dormais, habillé de deux vêtements verts. Cet homme avait dans sa main une cloche, je lui demanda : "Ô esclave d'Allah, vends-tu cette cloche ?". L'homme répondit : "Que veux-tu faire avec cette cloche ?". Je répondis : "Afin que l'on appelle à la prière." L'homme me dit alors : "Ne veux-tu pas que je te montre une chose meilleure que cela ?" Je lui dis : "Bien sûr !" Il dit alors : "Dis :*

Allahou akbar (x4) الله أكبر
ashhadou an lâ ilaha illâ Llâh (x2) أشهد أن لا إله إلا الله
ashhadou anna Muhammadan rasoulou Llâh (x2) أشهد أن محمدًا رسولُ الله
hayya 'alâ s-salât (x2) حيَّ على الصلاة
hayya 'alâ l-falâh (x2) حيَّ على الفلاح
Allahou akbar (x2) الله أكبر
lâ ilaha illâ Llâh (x1) لا إله إلا الله"

Puis l'homme recula sans s'éloigner et dit : "Lorsque tu t'apprêtes à prier, dis :

Allahou akbar (x2) الله أكبر
ashhadou anna lâ ilaha illâ Llâh (x1) أشهد أن لا إله إلا الله
ashhadou anna Muhammadan rasoulou Llâh (x1) أشهد أن محمدًا رسولُ الله
hayya 'alâ s-salât (X1) حيَّ على الصلاة
hayya 'alâ l-falâh (X1) حيَّ على الفلاح
qad qamati s-salat (x2) قد قامت الصلاة
Allahou akbar (X2) الله أكبر
lâ ilaha illâ Llâh (X1) لا إله إلا الله"

Le lendemain matin, je partis voir le Prophète (صلى الله عليه وسلم) pour l'informer de ce que j'avais vu."

Le prophète (صلى الله عليه وسلم) lui a dit : *"C'est une vision véridique inshaa'Llâh"*. Puis, il ordonna à Bilâl (رضي الله عنه), l'esclave affranchi d'Abou Bakr (رضي الله عنه), de faire l'adhan.

Le prophète (صلى الله عليه وسلم) avait consulté ses compagnons (رضي الله عنهم) afin de trouver le meilleur moyen pour appeler les gens à la prière. Des compagnons avaient proposé au prophète (صلى الله عليه وسلم) de souffler dans une corne, mais le prophète (صلى الله عليه وسلم) avait refusé car cela est utilisé par le peuple juif. Il avait été proposé au prophète (صلى الله عليه وسلم) la cloche, le prophète (صلى الله عليه وسلم) avait refusé car cela est une ressemblance au peuple chrétien. Des compagnons avaient proposé au prophète (صلى الله عليه وسلم) d'allumer un feu, mais le prophète (صلى الله عليه وسلم) avait refusé car cela est une ressemblance aux Majous (مَجوس). Dans ce hadith, il est dit que le prophète (صلى الله عليه وسلم) s'était résolu à faire l'adhan avec la cloche, malgré le fait qu'il déteste cela, car il n'avait pas trouvé d'autres moyens. Mais le prophète (صلى الله عليه وسلم) ne l'a jamais utilisée. Après cette consultation avec ses compagnons, le soir même, 'Abdoullah ibnou Zayd (رضي الله عنه) a fait ce rêve.

Explications du hadith :

"Ô esclave d'Allah" : Les savants ont dit que c'est ainsi que l'on doit appeler celui qu'on ne connaît pas.

"hayya 'alâ s-salât" : cela signifie : venez, accourez à la prière!

"hayya 'alâ l-falâh" : cela signifie : venez, accourez à la félicité!

"Puis l'homme recula sans s'éloigner" : les savants ont dit que c'est une preuve que le laps de temps entre l'adhan et l'iqama est court.

"qad qamati s-salat" : c'est à dire : la prière est arrivée.

"c'est une vision véridique" : Il y a une règle que les savants ont instaurée qui est : **Il ne découle jamais de jugement en se basant sur une vision (un rêve), sauf si elle a été exposée au prophète (صلى الله عليه وسلم) de son vivant ou mise en concordance avec sa sounnah après sa mort (صلى الله عليه وسلم).**

Beaucoup de gens utilisent les rêves, et le diable vient leur insuffler des choses fausses et leur fait croire qu'ils ont vu le prophète (صلى الله عليه وسلم), alors qu'en vérité ils ne l'ont pas vu. C'est pour cela que 'Abdoullah ibnou 'Abbas (رضي الله عنهما), qui expliquait les rêves, lorsqu'une personne venait le voir disant qu'elle avait vu le prophète (صلى الله عليه وسلم) en rêve, la première chose qu'il demandait était de le décrire. Le prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : *« Le diable ne prend jamais ma vraie apparence. »*

Beaucoup de gens de l'innovation utilisent les rêves pour appuyer leurs innovations. Ils ne trouvent pas de preuves dans la sounnah du prophète (صلى الله عليه وسلم), ils utilisent donc les rêves.

Dans d'autres ahadith, 'Omar ibnoul Khattab (رضي الله عنه) est venu voir le prophète (صلى الله عليه وسلم) et lui a dit : *"Ô envoyé d'Allah, j'ai fait moi aussi ce rêve auparavant."*

Il est préférable pour celui qui fait l'adhan de rassembler les 2 takbir dans un seul souffle :

Selon 'Omar ibnoul Khattab (رضي الله عنه), le prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : *« Lorsque le muezzin dit : Allahou akbar (X2), que l'un d'entre vous dise : Allahou akbar (X2). Puis quand il dit : ashhadou anna lâ ilaha illâ Llâh (X1), que l'un d'entre vous dise : ashhadou anna lâ ilaha illâ Llâh (X1) [...]"* (jusqu'à la fin du hadith).

Il y a dans ce hadith la preuve manifeste que le muezzin doit rassembler les 2 takbir en un souffle, et que celui qui répond doit répondre de la même façon.

Il est préférable de faire at-tarji' (الترجيع) :

tarji': revenir aux 2 shahadatayn, en les disant 2 fois à voix haute après les avoir dites 2 fois à voix basse.

La preuve est le hadith d'Abou Mahdhura (رضي الله عنه) (أبو محذورة) :

Lorsque le prophète est rentré à la Mecque le jour de la victoire, un groupe de jeunes de Qouraysh se moquait de l'appel à la prière. Le prophète (صلى الله عليه وسلم) ordonna à ses compagnons de ramener ces jeunes vers lui. Pendant que ces jeunes faisaient l'adhan, le prophète (صلى الله عليه وسلم) repéra que l'un d'entre eux avait une très belle voix, c'était Abou Mahdhura. Le prophète (صلى الله عليه وسلم) dit à tous les jeunes de partir hormis Abou Mahdhura. Le prophète (صلى الله عليه وسلم) lui dit de faire l'appel à la prière. Abou Mahdhura dit : *"Le prophète (صلى الله عليه وسلم) était la personne que je détestais le plus. Et il me répugnait d'appliquer l'ordre de celui que je détestais le plus."*

Le prophète (صلى الله عليه وسلم) plaça sa main sur le devant de la tête d'Abou Mahdhura, l'essuya et fit des invocations en sa faveur. Il dit : *"Après cela, le prophète (صلى الله عليه وسلم) était la personne que j'aimais le plus au monde."* Et il embrassa l'islam. Les savants disent que, par la suite, il n'a jamais coupé ses cheveux à l'endroit où le prophète (صلى الله عليه وسلم) avait posé sa main, car c'est un endroit pour lui qui était béni.

Abou Mahdhura demanda au prophète (صلى الله عليه وسلم) de lui apprendre à faire l'adhan, et le prophète (صلى الله عليه وسلم) le lui enseigna. Il était très fier que ce soit le prophète (صلى الله عليه وسلم) en personne qui lui apprenne l'appel à la prière.

Il dit : *"Il (صلى الله عليه وسلم) me dit de dire :*

Allahou akbar (x2)
ashhadou an lâ ilaha illâ Llâh (x2)
ashhadou anna Muhammadan rasoulou Llâh (x2)
hayya 'alâ s-salât (x2)
hayya 'alâ l-falâh (x2)
Allahou akbar (x2)
lâ ilaha illâ Llâh (x1)"

Dans la version d'Abou Dawud, on trouve concernant les 2 shahadatayn : *"Tu les dis à voix basse. Puis, répète-les en élevant ta voix."*

L'auteur du livre a cité uniquement la version de Muslim. Il existe d'autres versions dans les sounan qui sont plus explicites et où la description de l'adhan que le prophète (صلى الله عليه وسلم) a fait à Abou Mahdura est beaucoup plus détaillée. Entre autre, dans les autres versions, le prophète (صلى الله عليه وسلم) a enseigné à Abou Mahdhura 4 takbir. Or, dans la version de Muslim, il n'est cité que 2 takbir.

Il y a dans cela une « contradiction » *(entre "" car il n'y a jamais de contradiction dans les ahadiths)*. Les savants ont dit que ces versions sont plus authentiques, donc c'est celles-ci qui doivent être prises en compte. Comme l'a dit sheikh Fawzan : *« L'application des 4 takbir est l'avis de la majorité des savants. »* Sheikh Al 'Uthaymin a dit : *« Les versions qui citent les 4 takbir sont plus authentiques et sont en concordance avec le hadith de 'Abdoullah ibnou Zayd (hadith du rêve), où il est question également de 4 takbir. »*

Donc la version du hadith d'Abi Mahdhura la plus authentique est celle qui cite les 4 takbir, on doit alors dire :

Allahou akbar (x4)
ashhadou an lâ ilaha illâ Llâh (x2 à voix basse)

ashhadou anna Muhammadan rasoulou Llâh (x2 à voix basse)
ashhadou an lâ ilaha illâ Llâh (x2 à voix haute)
ashhadou anna Muhammadan rasoulou Llâh (x2 à voix haute)
hayya 'alâ s-salât (x2)
hayya 'alâ l-falâh (x2)
Allahou akbar (x2)
lâ ilaha illâ Llâh (x1)

Après que le prophète (صلى الله عليه وسلم) ait enseigné l'adhan à Abou Mahdura, il lui ordonna de faire l'adhan à La Mecque. Abou Mahdura était le muezzin de Masjid Al Harâm jusqu'à ce qu'il décède (رضي الله عنه).

At-tathwib (التثويب) durant l'adhan du Soubh :

Tathwib (التثويب) : C'est le fait de dire : as-salatou khayroun mina n-nawm (la prière est meilleure que le sommeil).

Selon Abou Mahdhura, lorsque le prophète (صلى الله عليه وسلم) lui a enseigné l'adhan, arrivé à : "hayya 'alâ l-falâh (x2)", le prophète (صلى الله عليه وسلم) lui a dit de dire le tathwib : "as-salatou khayroun mina n-nawm (X2)" dans le premier adhan du Soubh, puis de dire : "Allahou akbar (x2) ; lâ ilaha illâ Llâh (x1)"

Al Amir as-San'ani (الأمير الصنعاني), qui a expliqué Souboul us-Salam (سبل السلام), a dit dans son livre : *"Ibnu Raslan a dit qu'il est légiféré de faire at-tathwib uniquement dans le premier adhan du fajr, car il est fait pour réveiller celui qui dort. Quant au deuxième adhan, il est légiféré pour informer de l'entrée de l'heure et appeler les gens à la prière."*

Concernant at-tathwib, les savants ont divergé :
La plupart sont d'accord sur le fait que l'on dit at-tathwib (*as-salatou khayroun mina n-nawm*) après : *"hayya 'alâ l-falâh"*. Car certains savants sont d'avis que le tathwib se dit après l'adhan. Mais l'avis le plus sûr est l'avis cité dans le hadith d'Abou Mahdhura dans la version d'Abou Dawud. Le hadith est très explicite, le prophète (صلى الله عليه وسلم) demanda à Abou Mahdhura de dire : *"as-salatou khayroun mina n-nawm"* après : *"hayya 'alâ l-falâh"*.

Dans quel adhan du fajr doit-on dire at-tathwib ?
Les savants ont divergé sur ce point, car il y a deux adhan pour le fajr : un qui se fait vers la fin de la nuit avant l'heure du fajr, et l'autre qui se fait à l'heure du fajr. Le prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit, lorsqu'il parlait à ses compagnons que *"Bilal fait l'adhan de nuit"*. Et il dit dans un autre hadith : *"Mangez et buvez jusqu'à ce qu'ibnou Oummi Maktoum appelle à la prière."* (*pour celui qui a l'intention de jeûner*). Ibnou Oummi Maktoum (رضي الله عنه) était aveugle et il ne faisait l'adhan que lorsqu'on lui disait : *"L'aube est apparue, l'aube est apparue!"*, autrement dit, à l'heure du fajr.

Lorsque le prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : *"dans le premier adhan du soubh"*, certains savants, comme sheikh el Albani (رحمه الله), ont dit : *"C'est-à-dire dans le premier adhan, celui qui est fait vers la fin de la nuit, car son but est de réveiller les gens, d'où le fait de dire at-tathwib."* Il faut réveiller les gens durant le premier adhan, car durant le second, ils sont déjà tous réveillés. C'est également l'avis d'el amir as-san'ani qui a expliqué souboul us-salam (سبل السلام).

La plupart des savants ont dit qu'at-tathwib doit être fait durant le deuxième adhan du sobh. Car

comme le dit sheikh Al 'Uthaymin (رحمه الله) : *"Le prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : "dans le premier adhan du sobh". Quant à l'adhan qui est fait à la fin de la nuit, avant le sobh, on ne peut pas dire que c'est l'adhan du sobh"*. Et le prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : *"Lorsque la prière arrive, que l'un d'entre vous fasse l'appel à la prière."* Ce qui signifie qu'at-tathwib doit se faire durant le deuxième adhan. Sheikh Al 'Uthaymin dit : *"Et si l'on dit que dans le hadith, il est cité de faire at-tathwib durant le premier adhan du sobh, il n'y a pas de problème, car le deuxième adhan du sobh peut être considéré comme le premier et l'iqama comme le second, car l'iqama est aussi appelé adhan"*. Les savants disent que le tathwib doit être fait durant le second adhan, car c'est à ce moment que la prière est meilleure que le sommeil, et que c'est à ce moment que tout le monde doit se réveiller. Or, une personne qui dort à la fin de la nuit, il est possible que son sommeil lui soit préférable plutôt que la prière si elle est fatiguée.

Les deux avis sont aussi forts l'un que l'autre, et comme l'a dit sheikh ibnou Baz (رحمه الله) : *"Dans ce sujet, le choix est vaste."* Les ahadith sont clairs et peuvent être compris des deux façons.

Comment déterminer l'heure du premier adhan du soubh ?

'Abdullah ibnou Mas'ud dit en parlant du adhan de Bilal et de celui d'Ibni Oummi Maktoum : *"Le temps qui séparait les deux adhan était le temps que l'un descende et que l'autre monte."*

Certains savants ont dit que c'est à peu près un quart d'heure. D'autres savants disent que cela dépend du pays et des habitudes qu'ils ont prises. Par exemple, en Arabie saoudite, le premier adhan se fait une heure avant le second. Il n'y a pas de temps bien défini que l'on doit absolument respecter.

[...]

Il est préférable de faire l'adhan au début de son heure et il est préférable de faire l'adhan du fajr avant son heure :

La preuve qu'il est préférable de faire l'adhan au début de son heure :

La preuve est le hadith de Jabir ibnou Samoura (رضي الله عنه) qui dit : *"Bilal (رضي الله عنه) faisait l'adhan au moment où le soleil commençait à dépasser le zénith. Il ne négligeait pas cela et ne le retardait jamais."*

"au moment où le soleil commençait à dépasser le zénith" : c'est-à-dire au début de l'heure du dhohr.

Comme l'a dit Sheik As-Sindi dans l'explication des sounan d'ibnou Majah : *"Cela signifie que la plupart du temps, Bilal (رضي الله عنه) faisait l'appel à la prière à l'heure connue de la prière (au début de son heure) et ne retardait pas. Et il faisait l'iqama lorsqu'il voyait le prophète (صلى الله عليه وسلم) sortir."*

Il y a un hadith, rapporté dans Sounan Abi Dawud et authentifié par Sheikh el Albani (رحمه الله), qui dit qu'une fois Bilal (رضي الله عنه) fit l'adhan avant l'heure du fajr et le prophète (صلى الله عليه وسلم) lui a ordonné de retourner appeler les gens et de dire : *"Le serviteur a dormi, le serviteur a dormi."*. El Hafidh ibnou Hajar a dit dans son livre Fathou-l Bâri (sharh Sahih Al Boukhârî) : *"C'est-à-dire que le sommeil a empêché les yeux de Bilal de voir l'aube."* C'est pour cela que le prophète (صلى الله عليه وسلم) lui a dit de dire : *"Le serviteur a dormi, le serviteur a dormi"*, pour dire aux gens de ne pas prendre en compte l'appel à la prière qu'il avait fait. Les savants ont dit que ce fait eut lieu au début de la hijra du prophète (صلى الله عليه وسلم) lorsqu'il n'y avait qu'un seul adhan, car au début de l'islam il n'y avait pas 2 adhan pour la prière du soubh et c'est pour cela que le prophète (صلى الله عليه وسلم) a demandé à Bilal de

revenir et de dire : *"Le serviteur a dormi, le serviteur a dormi"*.

La preuve qu'il est autorisé de faire l'adhan avant son heure uniquement pour la prière du fajr :

Selon ibnu 'Omar (رضي الله عنهما), le prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : *« Bilal fait l'appel à la prière de nuit. Mangez et buvez jusqu'à ce qu'Ibnu Oummi Maktoum fasse son appel à la prière. »*

« Bilal fait l'appel à la prière de nuit. » : c'est-à-dire avant l'apparition de l'aube.

Le prophète (صلى الله عليه وسلم) a expliqué la sagesse de cela dans un autre hadith rapporté par el Boukhari et Mouslim, où il dit : *« Que l'appel de Bilal ne vous interdise pas votre sohor. Car il (Bilal) fait son appel de nuit pour que celui qui est debout revienne et pour que celui qui dorme soit alerté. »*

« celui qui est debout revienne » : c'est-à-dire pour que celui qui fait qiyâm el layl (la prière de la nuit) puisse retourner dormir.

« et pour que celui qui dorme soit alerté » : les savants ont dit que c'est pour alerter celui qui a l'intention de jeûner, pour qu'il puisse prendre son repas ; ou bien s'il a dormi sans avoir fait el witr ; ou bien pour alerter celui qui doit faire le grand lavage …

Quand doit-on se lever pour la prière ?

Il y a plusieurs ahadith à ce sujet et plusieurs paroles de compagnons (رضي الله عنهم) :

Le athar d'Anas (رضي الله عنه) qui se levait au moment où le muezzin disait : *"qad qamati s-salat"*.

Le hadith d'Abi Hourayra dans sahih mouslim qui dit qu'au temps du prophète (صلى الله عليه وسلم), on faisait l'iqama et les gens se levaient pour aligner leur rang alors que le prophète (صلى الله عليه وسلم) n'était pas encore arrivé dans son lieu de prière. Autrement dit, ils se levaient avant que le prophète (صلى الله عليه وسلم) n'arrive.

Il y a un autre hadith du prophète (صلى الله عليه وسلم) qui dit : *"Quand l'iqama est fait, ne vous levez que lorsque vous m'avez vu."*

Les savants ont dit que l'athar d'Anas et le hadith d'Abi Hourayra doivent être compris lorsque l'imam est dans la mosquée et que les gens savent que l'imam est dans la mosquée. Ils se lèvent au moment où le muezzin dit : *"qad qamati s-salat"* ou bien au moment où ils le voient.

Concernant le hadith : *"Quand l'iqama est fait, ne vous levez que lorsque vous m'avez vu"*, Sheikh Al Albani (رحمه الله) dit : *"Ce hadith doit être compris lorsque l'imam est en dehors de la mosquée"*. Lorsque l'imam est en dehors de la mosquée, on applique ce hadith même si l'iqama a été fait, car les savants disent qu'il se peut que l'imam soit retardé et qu'il arrive en retard, et les gens sont beaucoup plus impatients lorsqu'ils sont debout que lorsqu'ils sont assis.

Mais lorsque l'imam est dans la mosquée, dès que l'iqama est fait, on peut se lever, car on a vu l'imam et on sait qu'incessamment sous peu il ira dans son endroit de prière et la présidera. C'est ainsi que sheikh el Albani a rassemblé les ahadith à ce sujet.